

Rapport de la Commission COCAPE

La commission cantonale de la petite enfance est un organe consultatif. Son but est d'assister le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que les communes dans la mise en application de la loi J 6 29 ; la commission participe en outre à leurs réflexions sur tous les aspects de la politique de la petite enfance.

Rattachée administrativement à la direction générale de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse, la commission est composée de représentant-e-s de l'État, des communes, des professionnel-le-s concerné-e-s, des milieux de la petite enfance, des syndicats et des parents.

Réactivée au printemps 2017, la COCAPE a choisi de se pencher sur la question de pénurie de personnel diplômé dans les institutions petite enfance ainsi que le remplacement du personnel.

Cette commission se réunit à raison d'une séance ordinaire par trimestre.

La commission est arrivée au bout de ses travaux et a rédigé un rapport d'activité en vue de faire un état des lieux et donner une liste de priorité pour les futurs travaux qui seront mené par le nouveau groupe élu pour la législation 2018-2023.

Amanda Ojalvo – avril 2019